



17ème législature

Question N° : 516	De Mme Virginie DUBY-MULLER (Droite Républicaine - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Déconjugalisation de l'ASPA et de l'ASI	Analyse > Déconjugalisation de l'ASPA et de l'ASI.
Question publiée au JO le : 08/10/2024		

Texte de la question

Mme Virginie DUBY-MULLER interroge M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la déconjugalisation de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Le Parlement a adopté en 2023 la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH). Cette décision a été accueillie avec soulagement et satisfaction par les personnes en situation de handicap disposant de cette aide. Pour la dignité des personnes, cela leur garantit une autonomie financière. Cependant, pour les 65 000 personnes qui bénéficient d'une allocation supplémentaire au titre de leur invalidité, le mode de calcul reste particulièrement injuste, ce qui les place dans une situation de dépendance financière à l'égard de leur conjoint. Par conséquent, afin que la loi soit la même pour tous, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage la déconjugalisation de l'allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.